

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 8427

présenté par
M. Coquerel

ARTICLE 50

L'alinéa 2 de cet article est supprimé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Nous demandons la suppression de cet alinéa 2 qui donne pour mission à la caisse nationale de retraite universelle "l'élaboration et le pilotage de la mise en œuvre du schéma de transformation du système de retraite". Notre opposition, partagée par la majorité des français.es et de l'opposition politique et syndicale, nous oblige à demander la suppression de cet alinéa qui donne des missions à la CNRU, dont nous ne souhaitons pas l'existence. Nous appelons le gouvernement à la raison, et nous vous demandons de retirer votre projet de réforme."